

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

PESCALIS - Promotions et gestes commerciaux - Aout 2022

Décision D-2022-206

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération n°2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle le conseil a délégué au Président de prendre toute décision concernant « *Pescalis : promotions et gestes commerciaux* » ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2022-10 du 08/02/2022 aux tarifs Pescalis ;
- **Vu** la décision D-2022-114 relative aux tarifs boutique ;
- **Vu** l'arrêté de délégation A-2021-53 du 28/06//2021 du président à M. Philippe ROBIN vice-Président en charge du tourisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder les réductions suivantes concernant les recettes perçues sur la Régie de recettes d'AOUT 2022, sur les prix unitaires :

REMISES				
N° FACTURE	NATURE PRODUIT	MONTANT VOTE	MONTANT VENDU	REMISES
		TTC	TTC	TTC
F22002233	Erreur sur produit FG-BB-STUDIOTWIN net	756,00 €	713,34 €	- 42,66 €
F22002751	remise résident carpe 96h -10%	- 28,80 €	- 32,00 €	- 3,20 €
F22002768	Absence frais de dossier	- 20,00 €		- 20,00 €
F22003241	"studio 1 nuit" : on dépasse les 30% de remise	- 27,00 €	- 33,00 €	- 6,00 €

ARTICLE 2 : La remise correspondante sera affectée sur le budget Pescalis SPIC.

ARTICLE 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-préfet de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 19/09/2022



**Le Vice-Président,
Monsieur Philippe ROBIN**

Transmis en préfecture le 22 SEP. 2022

Notifié ou publié le 22 SEP. 2022

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.